

RAPPORT FINANCIER 2014

Ce rapport porte sur l'année 2014. Il couvre une partie de la première et de la deuxième année de la seconde mandature de Bernard Chervet.

Une décision engageant fortement nos finances a dû être prise au sujet de nos locaux. L'annonce de la non reconduction prochaine de notre bail de location, la perspective de travaux très coûteux à réaliser pour mettre aux normes nos locaux actuels, 187 rue St Jacques, le souhait déjà ancien de mieux asseoir l'avenir financier de la SPP en la nantissant de ses propres locaux, tous ces éléments de réalité ont fait prendre la décision de nous tourner résolument vers la recherche et l'achat de nouveaux locaux, solution devenue impérative et inéluctable.

De nombreuses offres ont été visitées, et c'est finalement le 21 rue Daviel qui a été retenu. Ce choix a tenu compte des normes exigées ainsi que du plan de financement présenté par M. Bahri en CA puis à une AG convoquée à titre extraordinaire.

Rappelons que le budget réel 2013 était à l'équilibre, avec un excédent de 504 € sans le legs d'Andrée Bauduin, tandis qu'avec le legs, l'excédent final - déduction faite d'une provision pour risque emploi - s'élevait à 681.776 € ce qui permet d'envisager l'achat de Daviel.

Il s'agit d'un investissement très positif pour la SPP et son avenir, voté par le CA, lui-même mandaté par une assemblée générale convoquée à titre extraordinaire. La décision s'est accélérée du fait des délais très courts donnés par les vendeurs pour les offres et les promesses d'achat.

Pour préparer cet éventuel achat nous avons obtenu l'accord préalable de notre banque pour les prêts nécessaires. Une fois notre offre de 3.600.000€, baissant le prix initial de 200.000€, avec seulement 4% de frais de notaire, soit une baisse de 1%, il nous fallut préparer l'acte de vente, et profiter de la baisse des taux bancaires pour renégocier en septembre le taux utilisé fin juin. Ce taux devra être rediscuté dans un an.

De même, notre bail actuel dut être résilié et un nouveau bail signé jusqu'au 31 janvier 2016, d'où un gain de 23 mois de loyer, soit environ 230.000€.

Dès les vacances d'été, une opposition ayant recours à la voie juridique, menée par des membres de la SPP à l'encontre de ce projet, a provoqué d'autres charges et a eu des effets négatifs au plan financier évalués par M. Bahri à environ 35.000€ : dépenses d'avocat, coûts liés aux interventions non prévues de Messieurs Bahri et Mariller, location de salle pour les assemblées supplémentaires, refus de certains membres de payer leur cotisation annuelle statutaire ; sans compter l'inquiétude diffusée ayant pour conséquence de ralentir la part de contribution revenant aux membres et permettant la réalisation des travaux de Daviel.

Cette opposition au projet a certes eu des incidences au plan des contributions exceptionnelles, mais aussi sur les cotisations annuelles, voire même sur les inscriptions aux activités scientifiques.

Rappelons l'engagement de base de chacun, dès lors qu'il est admis dans la Société et qu'il peut s'en réclamer dans sa vie professionnelle, de payer sa cotisation statutaire annuelle.

Le prévisionnel voté à l'AGO de 2014 ne prévoyait pas l'achat de locaux, aussi sa comparaison avec les dépenses effectives est-elle faussée. Il est nécessaire de mettre les dépenses inhérentes à Daviel de côté dans un premier temps.

Si l'on exclut les dépenses liées à l'achat de Daviel, une baisse des charges de 3,35% a été réalisée cette année grâce à une rigueur de gestion soutenue par le bureau et le CA, à laquelle a participé l'ensemble du personnel. L'économie globale, hors incidence de l'achat des locaux, ressort à 2,17% du budget.

Par contre, la prise en compte des frais dus à l'achat lui-même, les dépenses liées à l'opposition, et la baisse des produits de nos activités scientifiques, aboutissent à un déficit budgétaire de 61.514€ que nous allons décomposer.

Soulignons que l'attention des prochains CA devra se tourner vers deux points, une explication répétée de l'investissement d'achat de nouveaux locaux afin que chacun puisse s'en porter solidaire dans la mesure de ses possibilités, et l'amélioration de nos recettes venant de l'extérieur, qui sont malheureusement en décroissance régulière depuis des années, ce qui est rappelée par les trésoriers successifs.

L'obligation de combler le manque de contribution par des emprunts supplémentaires aurait des répercussions sur le budget de la SPP durant des années.

Nos recettes se sont élevées à 1.511.167 € et nos dépenses à 1.572.681 €, soit le déficit déjà annoncé de 61.514€.

Trois raisons expliquent ce déficit.

- Une dotation pour créances irrécouvrables ou douteuses de 20.146€, plus élevée qu'en 2013. Plus les charges des non-payeurs démissionnaires qui s'élèvent à 4.000€.

Cela concerne le non recouvrement des cotisations des membres de la SPP. Cette question des impayés reste une préoccupation de tous les trésoriers qui se succèdent. Cette année, elle s'avère plus grande que les autres années, du fait de l'opposition au projet d'achat, une façon d'exprimer ce refus étant de ne pas payer sa cotisation statutaire, mais aussi des difficultés financières de certains de nos membres.

- Le déficit des activités scientifiques (voir le détail plus loin).

- Enfin, en ce qui concerne Daviel, outre les intérêts de 7.500€ payés en 2014, bien sûr inévitables et faisant partie du projet lui-même, les frais occasionnés par les mises en cause juridiques : les frais d'avocat ainsi que la présence exceptionnelle de M. Bahri et M. Mariller lors de CA et assemblées ; l'ensemble s'élève à 19.616€.

Pour répondre au plan de financement de Daviel qui inclut 660.000€ de contribution des membres, le CA a mis en place un comité de suivi des travaux, du financement et de collecte de fonds qui perdurera au-delà de notre mandat. La SPP est donc à la recherche de financements complémentaires. Plusieurs dossiers ont été remplis et adressés, dont l'un à la Fondation de France. De nombreux courriers ont été adressés à des donateurs potentiels, et notre commissaire aux comptes s'emploie à nous faire obtenir un prêt à taux 0% d'environ 150.000 à 300.000€, dont les remboursements commencent avec un report de 3 ans. Ces apports sont indispensables pour engager les travaux, la trésorerie de la SPP ne pouvant participer qu'à hauteur des 260.000€ prévus dans le plan de financement initial.

De plus, soulignons que l'année 2015 est une année de passage, qui cumule le remboursement des prêts pour Daviel de 39.000€, et le paiement du loyer pour St Jacques de 120.000€. Ceci aura des conséquences sur le prévisionnel 2015 qui ne pourra, de ce fait, qu'être en déficit.

En ce qui concerne les dons, le CA a décidé d'accepter tous les dons qui nous ont été adressés. La commission d'enseignement a donné aussi son accord pour l'acceptation des dons émanant des AeF, au titre du droit de citoyenneté, sous condition que la discrétion soit absolue concernant ces paiements durant le cursus. A ce jour, 18 élèves ont versé un don, montrant leur engagement dans l'avenir de la SPP.

Par ailleurs, M. Barbier, notre comptable, gère les étalements de participation, quand ceux-ci sont souhaités par certains membres.

Rappelons que chaque membre ayant choisi d'appartenir à la SPP, est appelé à soutenir la réalisation de l'aménagement de nos futurs locaux, en contribuant à leur financement sous forme d'un « don » déductible des impôts, ou d'une « cotisation exceptionnelle », pour ceux

qui préfèrent l'inclure à leurs frais professionnels. Le montant a été évalué par M. Bahri à 850€ par membre, ce qui revient à 289€ quand il s'agit d'un don, puisque ce dernier donne droit à une réduction d'impôt de 561€ ; ce qui correspond à une subvention de 561€ octroyée par l'état à la SPP.

Ce plan ne prévoyait pas le gel des contributions, en partie dû aux mises en cause du projet. Sur la somme initiale prévue de 660.000€, nous avons reçu 348.807€ au 31 décembre 2014, date de fin de cet exercice comptable, émanant de 365 contributeurs que nous remercions vivement. Mais c'est moins de la moitié de nos membres puisque 862 collègues ont été sollicités en 2014. Avec M. Bahri, nous avons tablé sur un sentiment de responsabilité et un engagement plus grand des membres de la SPP.

Nous vous invitons donc tous à soutenir le projet, et à le rappeler autour de vous également. Sur le site, il est possible de trouver un bon de soutien.

L'appel à don est une innovation comptable de 2014. En tant qu'association RUP, notre société a la possibilité légale de faire une telle démarche. Elle ne l'avait pas utilisée jusque là. Nous souhaitons ici remercier M. Barbier qui a su mettre en place une comptabilité spécifique pour suivre les contributions des membres, ainsi que les dons reçus de personnes extérieures à la SPP.

Il lui a fallu organiser un suivi des contributions dans deux exercices comptables, avec un premier envoi de reçu à chaque contributeur, puis un document comptable en fin d'année pour la déclaration d'impôts.

Il gère de plus, nous l'avons déjà signalé, les paiements étalés dans le temps, alors que cela ajoute un travail supplémentaire.

Le montage financier de Daviel repose également sur deux prêts :

- Prêt de 2 M€ aux conditions suivantes avec autorisation de la garantie (IPPD) :

	Emprunt à taux fixe	
Montant	2.000.000,00 EUR	
Durée totale(franchise + amortissement)	18 ans	
Décaissements	Unique	
Durée de la franchise (partielle - paiement d'intérêts pendant la période de franchise)	Néant	
Date de mise en amortissement	01/12/2014 au plus tard	
Taux	2,95%	
Périodicité	mensuelle	
Amortissement en échéances constantes capital + intérêts (c+i)	11.945,25	
Remboursement anticipé	soulte actuarielle	

Total des intérêts sur la durée en échéances constantes c+i	580.174,00	
Garanties :	- Inscription de privilège de prêteur de deniers sur le bien financé 21 rue Daviel 75013 PARIS	
Validité de l'offre	31/10/2014	

- Crédit de Trésorerie à taux variable sur 12 mois en l'attente de la vente de la Bibliothèque d'un montant de 1.2 M€ aux conditions suivantes avec autorisation des garanties à mettre en place (décrites ci-dessous) :

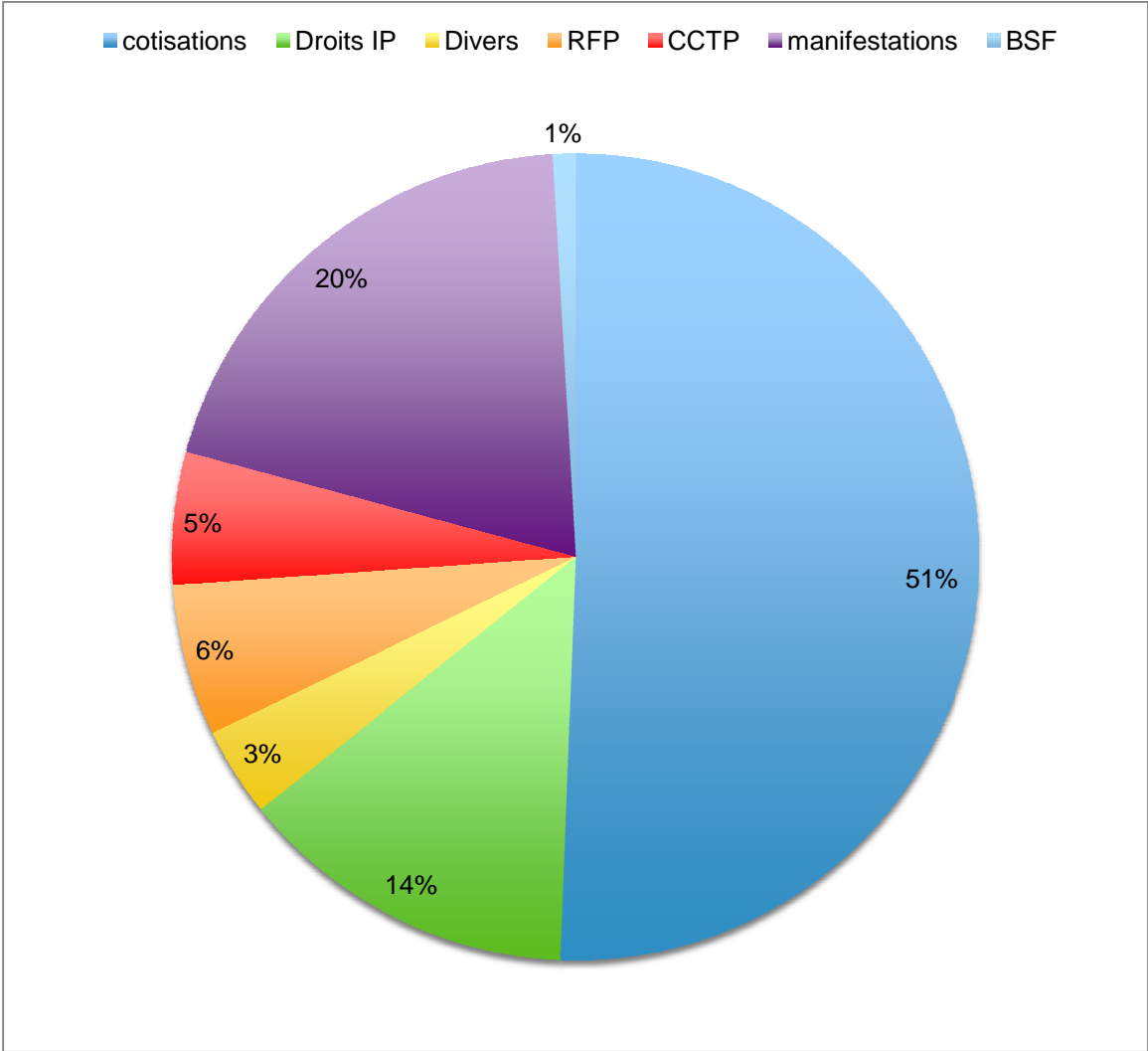
	Emprunt à taux variable
Montant	1.200.000,00 EUR
Durée totale (franchise + amortissement)	12 mois
Date de mise en place	Décembre 2014
Décaissements	Par avis de tirage
Période de décaissement	A la signature de l'achat
Durée de la franchise (partielle - paiement d'intérêts pendant la période de franchise)	Néant
Taux	Euribor 1 mois + 0.80%
Commission de confirmation	Néant
Périodicité des intérêts	Mensuelle et post-comptée
Autres	

	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèque en 1^{er} rang à hauteur de 1.200.000 € sur le nouveau bien, 21 rue Daviel 75013 PARIS - Engagement irrévocable du notaire de domicilier le produit de la vente sur le compte SG afin de rembourser le crédit de trésorerie - Hypothèque non inscrite à hauteur de 1.200.000 € sur le bien à vendre, 15 rue Vauquelin 75005 PARIS. Cette hypothèque sera inscrite au bout de 6 mois si le bien n'a pas fait l'objet d'une cession.
Validité de l'offre	31/10/2014

Nous nous occupons activement de la vente de la BSF. Quant au prêt, nous le réviserons à la baisse ultérieurement compte tenu de la baisse actuelle des taux.

Nos dotations pour amortissement sont de 36.931€ un peu plus qu'au prévisionnel. Notre bilan au 31.12.2014 fait apparaître un total de nos actifs immobilisés de 4.272.936 € contre 273.770€ d'immobilisations en 2013 (dû à la base de données et les investissements de nos locaux). Le total de nos actifs est de 6.185.470€ contre 2.152.657€ en 2013, augmentation qui s'explique par notre investissement et acquisition de l'immeuble. Les intérêts de l'emprunt et les frais de dossiers sont répartis sur 18 ans (durée de l'emprunt). Dans le passif, nos fonds propres représentent 2.164.746€. Le fond de roulement est très à l'équilibre et la gestion est saine à court comme à moyen terme. Notons bien que cette somme inclut les cotisations exceptionnelles et les dons encaissés qui seront consacrés aux travaux de Daviel. La fragilité financière actuelle concerne donc strictement les contributions des 850 collègues sollicités.

Produits 2014



Produits

Cotisations : 764.802€ 50,61%
 Droits IP : 205.975€ 13,63%
 Divers : 53.931€ 3,57%
 RFP : 91.832 € 6,08%
 CCTP : 80.260 € 5,31%
 Manifestations : 300.523 € 19,89%
 BSF : 13.844€ 0,92%

* **Les activités scientifiques** de la SPP ont rapporté 300.522€ € soit 65.126€ de moins que le réel 2013 et 49.206€ de moins que le prévisionnel.

Le CA a mis à l'étude cette baisse des recettes des activités scientifiques. Le CSCA a participé pleinement à cette réflexion durant tout son mandat.

Des courbes comparatives faites depuis 2004, du nombre d'inscriptions et des résultats pour chacune des activités, indiquent en effet une baisse assez généralisée des inscriptions.

Par ailleurs, depuis 2010, des frais de secrétariat et de fonctionnement ont été évalués pour chaque activité, ce qui infléchit les résultats et limite les comparaisons possibles, mais le nombre d'inscriptions vient corroborer cet infléchissement.

Le colloque de la SPP : il est habituellement bénéficiaire, alors que cette année il a généré un déficit de 8.673€. Ses frais de fonctionnement se sont considérablement accrus du fait des nouveaux tarifs de La Mutualité (plus de 25.000€ la journée de location). Cela amènera sûrement à la nécessité d'un changement de salle. Nous ne pouvons que regretter ce déficit qui s'explique certainement par plusieurs facteurs, dont la période de tension autour du projet de Daviel.

Rappelons qu'en 2012, s'étaient tenus deux colloques de la SPP, en hommages à Joyce McDougall et à André Green, tous deux largement bénéficiaires.

Sont stables ou en progression en inscriptions :

- **Le congrès (CPLF)** : cette année, il a eu lieu à Montréal. Malgré cela, le CPLF a réalisé 164.248€ par les inscriptions, et grâce au travail de liaison et la collaboration avec l'équipe de Montréal, plus une subvention, le congrès réalise 11.299€ de bénéfice.

- **Le colloque de Deauville** : Grâce à la rigueur de gestion, ce colloque était passé de légèrement déficitaire à légèrement excédentaire. Il revient à un faible déficit de 387€.

- **Le colloque de la RFP** : grâce aux choix des thèmes et d'une salle au prix raisonnable, et grâce à l'envoi répété d'un mailing dépassant 10.000 noms, ce colloque voit ses inscriptions et ses résultats suivre une courbe ascendante. Il marque un bénéfice de 6.445€.

- **Le séminaire Jean Cournut** : il était en baisse constante depuis 2010, et de manière préoccupante en 2013. Le CSCA a proposé qu'il se tienne dès l'année 2013-2014 à la SPP même. Cela a eu un double effet, l'économie réalisée sur la location de salle et un plus grand nombre de participants. Cela justifie après-coup l'investissement de Daviel pour que les activités se passent à la SPP et non à l'extérieur. Le Séminaire a donc renoué avec les bénéfices pour 1.928€

Connaissent une baisse régulière :

- **Les conférences Vulpian** : elles ont encore enregistré une baisse de résultat, la reprise d'une salle moins onéreuse est nécessaire, les inscriptions sont très peu nombreuses. Le budget est déficitaire de 1.164€ avec un écart immense avec 2013, 6.456€ de bénéfice. Notons que les frais d'appareil et d'étudiants sont désormais portés dans les charges. Si cette activité doit se poursuivre, il conviendra de la recentrer à la SPP, rue Daviel.

- **Le séminaire de formation permanente (SFP)** : ses résultats étaient régulièrement déficitaires depuis plusieurs années, (en 2013, - 920€ suite à la suppression du cocktail de clôture très onéreux) et en 2014, avec un buffet et sans compter la publication, - 2.489€ du fait de frais de fonctionnement très élevés et d'une diminution régulière du nombre des inscrits. Le déficit est donc cette année de 2.489€.

Autres colloques et activités :

- **Le colloque interne** : du fait de l'absence d'inscription et de sa gratuité, il est obligatoirement déficitaire de 4.535€ (location salle 3.700€ + frais administratifs 785€).

Le nombre de participants nous reste inconnu, d'autant plus que certains membres viennent une seule demi-journée sur les deux.

La fusion du SFP et du colloque interne devenant les « Rencontres de la SPP », voté par le CA, laisse espérer la résolution de deux postes déficitaires.

- **Les conférences Ste Anne** ont eu lieu à l'ASM 13 avec un léger coût, mais devraient pouvoir continuer avec la gratuité de la salle.

- **Les colloques en lien avec l'étranger** : le tout nouveau franco-madrilène avait eu lieu à Madrid en 2013. Son résultat avait été bénéficiaire pour l'association madrilène. Il se passera en 2015 à Paris.

Le colloque franco-italien n'a pas eu lieu cette année. C'est aussi un colloque habituellement excédentaire.

* **La BSF** contribue à hauteur de 15.063€ du produit total. C'est plus que le prévisionnel du fait des ventes de photocopies en constante progression.

* **SPP-Edition**

Les ventes de SPP-Edition ont suivi une progression régulière excédentaire ; ce qui permet de penser une poursuite possible et prudente de cette création éditoriale. Ont été publiés :

- La bibliographie de Freud en français.

- Les deux hommages à Joyce McDougall puis à André Green. Rappelons qu'une souscription permet d'acheter les exemplaires à un coût moindre avant publication.

- Un hommage à George Devereux, dont la réussite sur le marché est déjà prouvée.

La SPP édition est bénéficiaire de 2.177€ sans compter ni les ventes ni les frais du Devereux.

En trois années d'existence, SPP-Edition a généré un bénéfice de 18.651€.

* **Les PUF** : Les reversements sur vente extérieure de volumes s'élèvent à 7.734€ ; ce qui est moins élevé que le prévisionnel. D'autre part, les abonnements des membres sont relativement stables pour un montant de 54.648€. Le déficit de cette année est un peu moins grand qu'en 2013, de - 21.685€ ce qui est encourageant.

Ces chiffres amalgament les résultats de la RFP et de la collection Monographie et Débats ; ce qui ne sera plus le cas dans l'avenir.

Soulignons aussi une baisse de la vente « papier » et une hausse du numérique.

Enfin, une légère baisse des abonnements est tout de même à noter chaque année.

* **Le CCTP** : Le transfert des charges (80.260€) est très légèrement en-dessous du transfert de 2013.

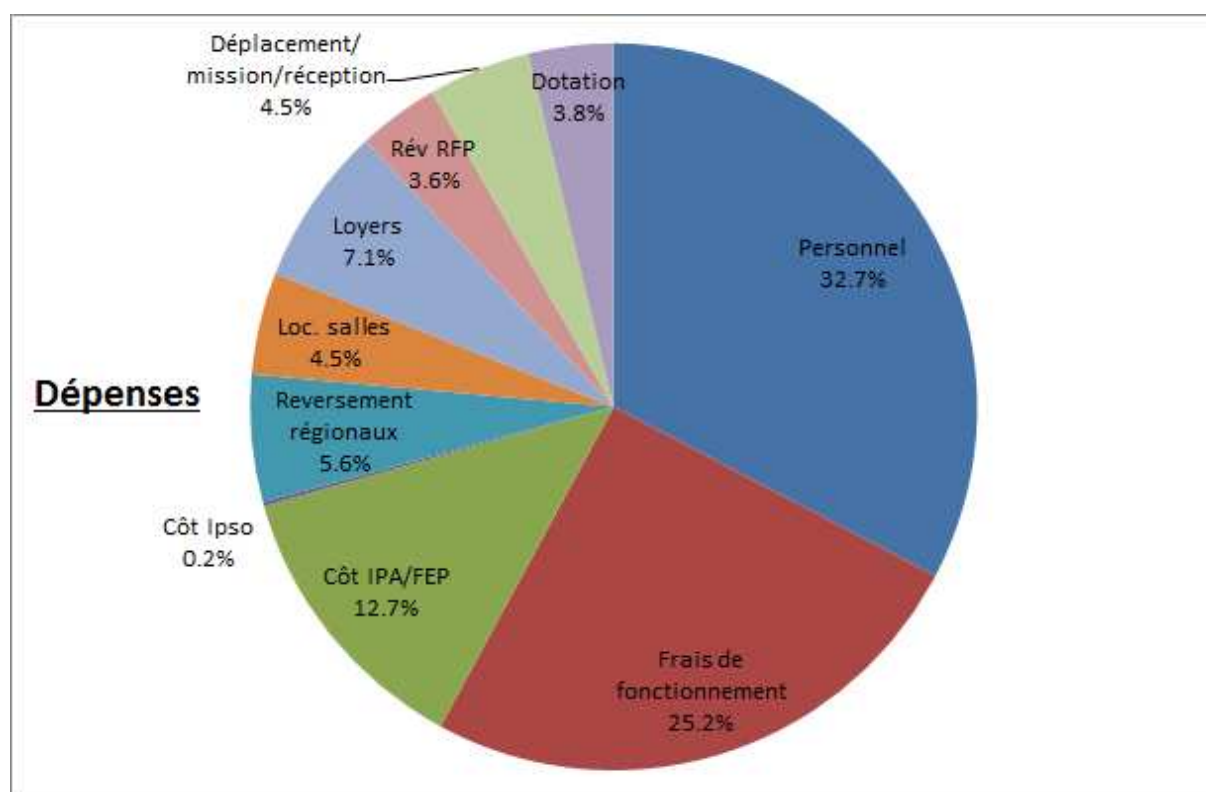
* **Les produits financiers** : Très positifs en 2011 et 2012, ils atteignent 22.971 € en 2014, soit une baisse due à leur utilisation pour l'achat de Daviel. Le renouvellement de ces placements prévu fin mai 2014 a dû être suspendu du fait des investissements pour l'achat des locaux. Bien sûr, ils sont compensés par la capitalisation et sa plus-value.

En conclusion, rappelons que nos recettes dépendent naturellement et majoritairement de nos cotisations, des contributions et des droits des AeF, ainsi que des résultats de nos manifestations scientifiques, source et but de notre association.

Aussi, la plus grande rigueur est attendue des membres, honoraires, correspondants, et des analystes en formation dans le règlement de leur cotisation, contributions, et de leurs droits.

Les travaux de Daviel devraient commencer en mars/avril, dès l'obtention de toutes les autorisations, et le choix des artisans. Le paiement des artisans et entreprises ne saurait avoir lieu sans une meilleure contribution des membres sous peine de mettre la SPP en mauvaise posture. Si chacun participe, les travaux seront couverts.

Dépenses 2014



Dépenses

Personnel : 557.281€

Fonctionnement : 429.434€

Cotisations IPA/FEP : 216.430€

IPSO : 3.075€

Reversion groupes régionaux : 96.195€

Location salles : 77.368€

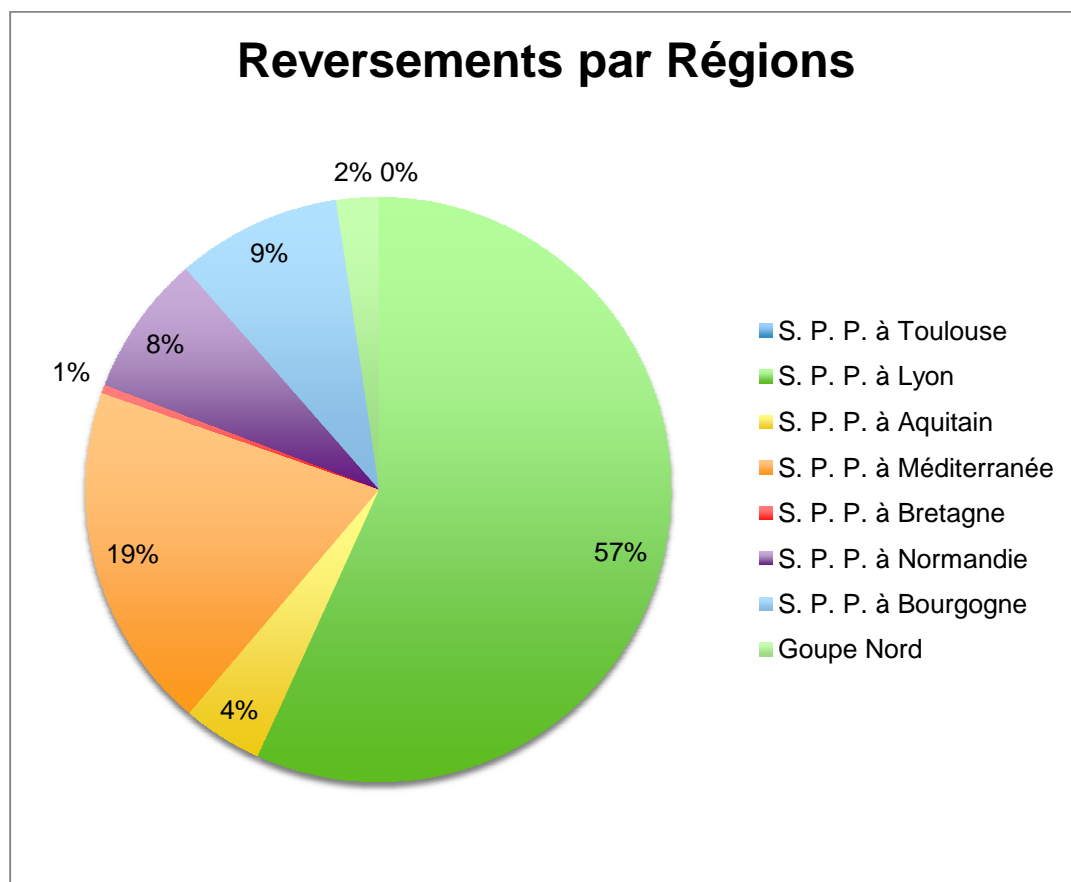
Loyer : 120.638€

RFP : 61.574€

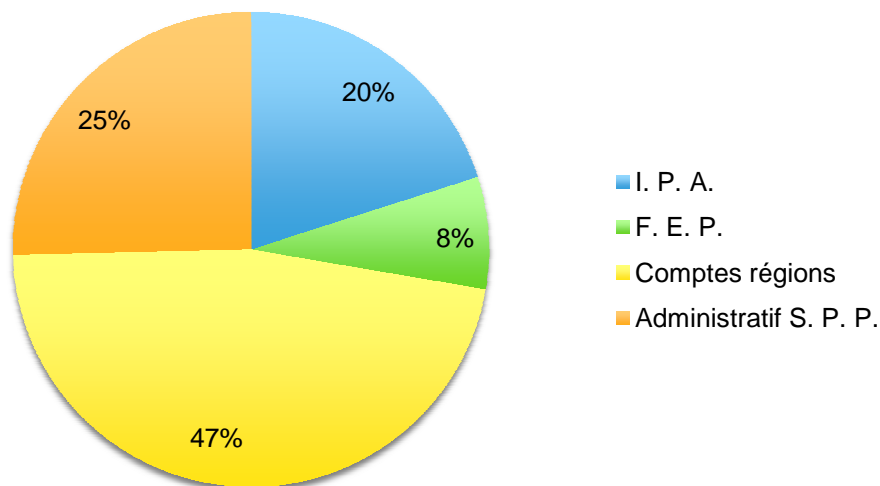
Dépl./missions/réceptions : 77.401€
Dotations et charges financières : 64.579€

Reversements régions

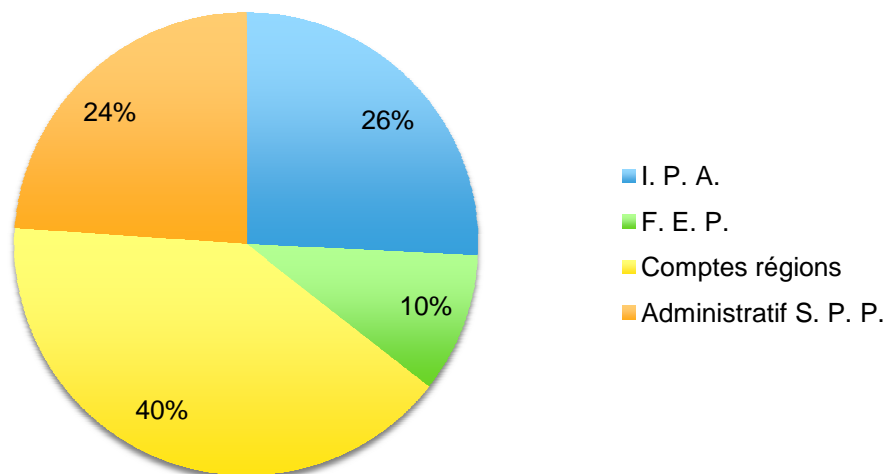
Sur le paiement de la stricte cotisation SPP (donc hors API et FEP), le reversement aux régions s'élève à 70%, soit en 2014, 588,70€ pour les Titulaires et 392,70€ pour les Adhérents. La SPP ne conserve donc que 30% de la cotisation reçue par les membres inscrits dans un groupe régional.



Détail du reversement d'une cotisation titulaire (1250 €)



Détail du reversement d'une cotisation adhérent (970 €)



Nos dépenses s'élèvent à **1.572.681€** Un peu plus élevées qu'au prévisionnel, elles tiennent compte des frais pour Daviel et des dépenses dont nous avons déjà parlé afférentes aux effets des actions menées par nos opposants au plan judiciaire. Si nous en faisons abstraction, les dépenses sont en baisse de 3,35%.

Il faut donc reconnaître la bonne gestion et la réduction des coûts de fonctionnement sans lesquelles le budget serait beaucoup plus en déficit.

Cette économie est le résultat d'une vigilance et d'une politique orientée vers les technologies contemporaines moins onéreuses que les précédentes, et du climat d'austérité, qui a mené à réduire les dépenses courantes.

Ainsi, pour la téléphonie en VoIP, qui n'a pas encore été installée à la BSF compte tenu du déménagement futur, la réduction des coûts est déjà de 2.797€, qui aurait dû être plus conséquente si l'ensemble était en VoIP. Il faut aussi compter cette année avec les frais de réinstallation des ordinateurs pour les mails qui sont maintenant chez OVH, compte tenu de notre site et de notre nom de domaine qui y sont hébergés ; de même, nous avons supprimé les anciens contrats d'hébergement devenus très chers au regard de la concurrence qui a évolué ; le dernier vient de s'arrêter.

Signalons aussi que les 20.000€ bloqués en provision pour l'affaire en référé qui oppose la SPP à un ancien prestataire informatique, n'ont pas été réintroduits dans le résultat 2014 et restent en provision, dans l'attente du dénouement juridique.

* **Les salaires** ont été légèrement plus élevés qu'au prévisionnel, 557.281€ (au lieu de 562.761 € prévus), du fait de réajustements de grille. Ils représentent 34,44% des dépenses globales,

* **Les loyers** ont été très légèrement moindres qu'au prévisionnel, 120.638€ contre 120.925€ prévus.

* **Les locations de salles** s'élèvent à 77.369€, charges plus élevées par rapport au prévisionnel.

* **Les cotisations reversées à l'API et à la FEP** s'élèvent à 216.430€ et sont moins élevées qu'au prévisionnel.

* **les versements aux groupes régionaux** s'élèvent à 96.1195€

* Les dépenses de déplacements sont de 47.340€. Elles sont dues aux nombreux membres de province inscrits dans les instances, comités et commissions, ainsi qu'au congrès de Montréal et à divers colloques.

* Par contre les **missions /réceptions** ont été réduites à 28.340€ ; chacun serre son budget.

* **Les honoraires** (43.603€). Ils intègrent désormais le paiement d'un commissaire aux comptes, de notre expert-comptable, augmentés de frais supplémentaires dus à leur présence indispensable et non prévue, aux CA et assemblées supplémentaires. Il convient d'ajouter quelques frais d'avocat rendus nécessaires, par la demande de référé datant de début 2013, par les attaques antisémites qu'a subi le groupe toulousain à plusieurs reprises, et surtout par le travail occasionné par les mises en cause juridiques de certains de nos membres vis-à-vis de Daviel.

* **Les dotations aux amortissements et provisions** sont moins élevées que l'an dernier, mais plus qu'au prévisionnel, cela uniquement du fait que le budget étant à l'équilibre, notre expert-comptable en avait profité pour provisionner de façon rétroactive une dotation **risque emploi** de 13.093,13 € qui reste dans le budget 2014.

Il faut ici signaler à nouveau la dotation pour créances douteuses qui vient en compensation des pertes dues aux démissions et des non-recouvrements de cotisations et droits.

* **Les frais de fonctionnement** sont également très serrés et tenus en diminution en ce qui concerne les frais postaux, l'imprimerie et la fourniture administrative. L'utilisation des moyens numériques participe à cette baisse.

* **L'informatique** : un énorme travail a été accompli en 2013 pour permettre la mise en place de la **base de données (BDD) de la SPP**, projet envisagé depuis 12 ans et mené sous ces deux derniers mandats. Il s'est terminé fin février 2014. Depuis, notre BDD est passée en amortissement puisque la SPP en est propriétaire. Les frais sont ainsi réduits au contrat de maintenance.

En même temps, le site de la SPP fonctionne correctement.

Budget prévisionnel 2015

Compte tenu des résultats 2014, nous avons prévu un budget prévisionnel de 1.561.213€, avec un déficit de 51.000€ Celui-ci est en majeure partie lié au cumul exceptionnel de la location de la rue St Jacques (120.000€) avec le paiement des intérêts pour Daviel de 39.000€.

Cette réalité va s'inverser en 2016, puisque n'apparaîtront plus que les 39.000€ d'intérêts dans le budget de fonctionnement. Les dépenses du prévisionnel se verront réduites des 120.000€ de loyer, d'où un prévisionnel qui sera immédiatement excédentaire.

Il convient toutefois de nous rappeler que la part du capital de l'achat de Daviel, qui doit être payée chaque année durant les 18 années à venir, ne figure pas dans le budget de fonctionnement, ce dernier n'étant qu'une partie de la comptabilité globale de notre société.

***Les activités scientifiques** : le budget prévu est de 300.000€, soit une baisse de 523€.

Le CPLF se déroulant à Lyon devrait être excédentaire. Les colloques franco-étrangers et le colloque RFP viendront, grâce à leurs excédents, nous l'espérons, compenser le manque à gagner d'autres postes qui risquent de rester déficitaires.

La fusion du colloque interne et du séminaire de formation permanente en un nouveau colloque, « Les Rencontres de la SPP », devraient réduire les frais et permettre de sortir des deux déficits respectifs de ces deux postes.

La dématérialisation des deux bulletins, institutionnel et programme scientifique, s'était imposée à nous, les PUF acceptant de poursuivre la production papier des deux seuls bulletins du CPLF, désormais totalement à leur charge. De même, elles continuent à contribuer au travail d'édition de ces deux bulletins.

Les deux bulletins, institutionnel et le programme des activités scientifiques, sont diffusés sur notre site et par mails. Ils sont faciles d'accès et aisés à consulter en les déposant directement sur le bureau de nos ordinateurs. Certains d'entre vous regrettant néanmoins de ne plus avoir le programme sur support papier, nous avons tiré des bulletins papier après étude des devis qui ont été demandés. Nous ne pouvions pas engager de frais postaux supplémentaires ; plus de 4.500€. Aussi, ils ont été mis à la disposition de chacun au secrétariat de la SPP et dans chaque groupe régional. Sur les 1.300 exemplaires édités, plus de 750 restent dans des cartons. Cette réalité devra peser sur la décision de poursuivre ou non cette dépense.

***Les salaires du personnel**, charges sociales et fiscales comprises augmentent, 586.712€, cela en raison des augmentations de grilles de salaire, d'une augmentation des % des charges, et d'un contrat d'avenir d'un demi-poste pour la BSF de 5.700€, afin d'assurer la préparation au déménagement (contre 557.281€ en 2014).

***Les cotisations et droits**

La conjoncture financière mondiale, c'est-à-dire le coût du dollar, entraîne une augmentation importante de la cotisation reversée à l'API. Les 300\$ de la cotisation API valent 36 € de plus qu'en 2014, ce qui correspond à plus de 26.000 €, que devra payer la SPP à l'API. Le CA n'a pu faire autrement que prendre la décision de répercuter une partie de cette augmentation du prix du dollar. Il n'est pas possible dans le contexte actuel de la SPP de ne pas tenir compte de cette augmentation indépendante de la SPP.

La cotisation API sera donc portée à 265€, soit 15€ de plus que l'an dernier.

Quant aux cotisations de la SPP, elles n'ont pas augmenté depuis l'AG de 2012 portant sur l'année 2011, soit 3 années sans augmentation, alors que l'inflation cumulée en 2012 (2%), 2013 (0,9%) et 2014 (0,5%) est de 3,4%. Là encore, le CA a considéré qu'il ne pouvait pas ne pas répercuter cette inflation sur les cotisations, les contributions et les droits de 2015. D'où les chiffres suivants :

- Membres titulaires : 1.296€
- Membres adhérents : 1.006€
- Psychanalystes honoraires : 414€
- Psychanalystes correspondants et invités : 248€
- Droits des élèves : 930€ ; et des AAeF : 777 €

Et pour tous, le tarif de 99€ d'abonnement à la RFP.

L'appel aura lieu dans les semaines qui viennent, après le vote de notre prévisionnel par l'AGO.

Enfin, en ce qui concerne les travaux de Daviel, qui doivent commencer en mars 2015, nous ne pouvons que redire l'importance de votre contribution pour que les travaux puissent être menés sans problème. Le déménagement est prévu en janvier 2016, mais les artisans demanderont à être payés bien avant, dès les devis signés, c'est-à-dire fin mars 2015.

Nous remercions tous ceux qui ont permis l'élaboration de ce rapport, M. Barbier ainsi que M. Bahri, notre expert-comptable et son assistante, Mme Laraki Loubna.

Le 02/03/2015

Béatrice Ang
Trésorière de la SPP

Panos Aloupis
Trésorier adjoint